

VD_FINDINFO Ord / 2009 / 6 vom 11. Juni 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-06-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Ord__2009__6

FR: VD_FINDINFO Ord / 2009 / 6 du 11 juin 2009

IT: VD_FINDINFO Ord / 2009 / 6 del 11 giugno 2009

Regeste

PÉRIL EN LA DEMEURE | 87 LPA-VD

Volltext

Vaud Tribunal cantonal Cour des assurances sociales 11.06.2009 Ord / 2009 / 6

PÉRIL EN LA DEMEURE | 87 LPA-VD

TRIBUNAL CANTONAL AA 43/08 - 33/2009 COUR DES ASSURANCES SOCIALES

_____ Ordonnance de mesures
provisionnelles urgentes du 11 juin 2009

_____ Présidence de
Mme Röthenbacher , juge instructeur Greffier : Mme Parel ***** Cause pendante
entre : T. _____ , à Gland, requérante, représentée par Me Jean-Michel Duc, avocat, à
Lausanne et B. _____ , à Winterthur, intimée. _____ Vu la requête de
mesures provisionnelles urgentes du 10 juin 2009 déposée par l'avocat Jean-Michel Duc
pour sa mandante T. _____, vu l'art. 87 LPA-VD (loi sur la procédure administrative du
28 octobre 2008, LPA-VD, RSV 176.36); attendu que les arguments développés par la
requérante à l'appui de sa requête de mesures provisionnelles urgentes n'établissent pas qu'il
y a péril en la demeure à statuer sur sa requête sans recueillir les déterminations de la partie
adverse (art. 87 al. 1 LPA-VD), le juge instructeur, statuant à huis clos et par voie de
mesures provisionnelles urgentes : I. Rejette la requête de mesures provisionnelles urgentes
déposée le 10 juin 2009 par T. _____. II. Dit que les frais et dépens de la présente
ordonnance suivent le sort de la procédure provisionnelle. Le juge instructeur : La
greffière : Du 11 juin 2009 L'ordonnance qui précède, dont la rédaction a été approuvée à
huis clos, est notifiée à : ■ Me Jean-Michel Duc, avocat, avenue de la Gare 1, case postale
489, 1001 Lausanne (pour la requérante) ■ B. _____, Römerstrasse 37, case postale,
8401 Winterthur par l'envoi de photocopies La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.